



Abandon d'usufruit et solutions fiscales

Par **Tachou**, le **21/09/2015** à **10:29**

Bonjour,

Mes parents étaient propriétaires d'un appartement parisien. Ils avaient effectué une donation partage: la nue propriété à un de mes frères et l'usufruit au dernier vivant, avec réserve d'usufruit à moi même, leur fille. Le dernier vivant, ma mère est décédée en 2008 et j'ai donc maintenant l'usufruit de cet appartement. J'ai 70 ans et je ne me sens plus capable d'assurer les soucis que cet appartement génère.

Mon frère refuse de vendre cet appartement et refuse de racheter l'usufruit.

Je souhaiterais donc abandonner cet usufruit. Comment dois je procéder et quelles sont les conséquences fiscales associées à cette démarche?

Merci par avance pour vos réponses.